



## Bulletin de préconisation n°12 du 10/08/23

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Application « Oléiculteur » de France Olive

France Olive vient de créer une application gratuite sur smartphone et web, pour tous les oléiculteurs. Une fois inscrit, cet outil vous permet, au-delà de l'enregistrement de votre itinéraire technique et de vos observations, d'avoir accès à différentes fonctionnalités : la carte de piégeage des mouches et le modèle Œil de paon qui peuvent vous aider dans le positionnement de vos protections.

Pour plus d'informations sur les différentes fonctionnalités, vous pouvez consulter les actualités du site de France Olive : [Application Oléiculteur](#). Afin de vous guider dans la prise en main de ce nouvel outil, France Olive Production vous propose une réunion de présentation (via Zoom) le 29 août à 17 h (lien de connexion disponible sur notre site : [Application Oléiculteur](#)).



### Gestion hydrique

Si vos oliviers sont à la période de durcissement du noyau et avant celle de lipogenèse (juillet-août), il est possible d'utiliser une stratégie d'irrigation déficitaire pour réduire l'attractivité des olives par rapport à la mouche pour les olives à huile. Vous pouvez consulter dès à présent les [bulletins Eau'live](#) pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers.



### Mouche

Selon le BSV n°12, les olives sont attractives. Les captures augmentent dans l'Aude, le Var, les Alpes de Haute-Provence et la Drôme où le risque est modéré à très fort en fonction des secteurs. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez installer vos pièges (suivi de population). Il est envisageable d'appliquer un aduicide ou de renouveler l'argile si érosion (vent et/ou pluies).

La carte de piégeage est accessible sur l'application Oléiculteur de France Olive. Une présentation de l'application et des tutoriels vidéo sont disponibles sur la chaîne youtube [FranceOlivePro](#).



## Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de surveiller l'état du feuillage.

ATTENTION, de nouvelles mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://Propluvia - Accueil (developpement-durable.gouv.fr)).



## Mouche

### Observations

Les dégâts peuvent déjà être importants en verger non ou mal protégé. Les premiers trous de sortie sont observés sur l'ensemble des secteurs. Des olives avec dalmaticose ont été notées, notamment dans les Bouches-du-Rhône et dans les Pyrénées-Orientales où les taux peuvent atteindre 10-15%.

### Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer l'activité de la mouche (présence/absence/pic d'activité) grâce à la mise en place d'un suivi des populations (piégeage).

Les niveaux de dégâts sur les olives liés à l'activité de la mouche, dont l'apparition des premiers trous de sortie peuvent vous aider à évaluer le risque et à décider d'une intervention.



Olive piquée, dalmaticose et mouche sortant de l'olive. Source : Centre Technique de l'Olivier.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pour vous aider, il est également possible de consulter la **carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur »** sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour des relevés de pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte, nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

### Stratégies de lutte contre la mouche

Si votre risque est élevé, il est fortement conseillé de positionner un traitement pour protéger votre récolte. Plusieurs méthodes de lutte envisageables sont présentées.

#### - Stratégie adulticide (non exhaustif)

Actuellement, des augmentations de mouches capturées peuvent avoir lieu dans certains secteurs. En fonction de votre situation (verger irrigué et/ou sensible), il peut être conseillé de positionner un adulticide.

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
KARATE AVEC TECHNOLOGIE ZEON KARAIBE PRO   KARATE ZEON   KUSTI   NINJA PRO   SCIMITAR   SENTINEL PRO   TRAF0   KARATE XFLOW	Lambda-cyhalothrine	0,075 L/ha	2	Non autorisé en AB
SYNEIS APPÂT*	Spinozad	1,2 L/ha	<b>DEROGATION du 2 août 2023 au 30 novembre 2023 : 8 applications</b> , en respectant un intervalle de 7 jours entre les applications	Les traitements ne doivent pas cibler plus de 2 générations de mouche de l'olive par an afin de limiter le risque d'apparition ou de développement de résistance à la substance active.

\* Afin de garantir une meilleure efficacité, l'application de Syneis appât est recommandé en début de pic. De même, respectez le volume de bouillie maximal (de 10 à 30L/ha). **Le SYNEIS APPAT (Spinosad 0,02 % (240 mg/litre)) vient d'obtenir une dérogation pour 8 applications sur olivier du 2 août 2023 au 30 novembre 2023.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Libellé(s) de(s) usage(s) / code	Autorisé(s) <b>uniquement</b> sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
Olivier*Trt Part.Aer. *Mouche de l'olive Code usage : 12503101 Lutte contre la mouche de l'olivier : <i>Bactrocera oleae</i>	Olivier	1,2 L/ha	8 applications maximum avec intervalle entre application de 7 à 10 jours	Du stade BBCH 71 au stade BBCH 85	7 jours

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.

### - Barrière minérale

Si votre protection est lessivée (vent ou pluie), il est conseillé de la renouveler.

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
SOKALCIARBO WP BAIKAL WP	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 <sup>ère</sup> application) 30 kg/ha (renouvellement)	6	Renouvellement à 30 kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent. Limite à 210 kg/ha/an
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	
ARGICAL PRO ARGI NATURE	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	6	

Appliquer de l'argile maintenant permet de limiter le développement de dalmaticose et de trous de sortie (une fois la mouche développée) suite à des piqures.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive Production finance d'ailleurs des demi-journées de formation à la lutte contre la mouche avec une démonstration de pulvérisation d'argile. Vous pouvez retrouver l'agenda de ses journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique Oléiculteur, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>